



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARTINIQUE



DOSSIER TECHNIQUE

Analyse du secteur de
l'agriculture biologique à la
Martinique



Janvier 2018



Table des matières

1. Structure du secteur de l'agriculture biologique en Martinique.....	4
1.1. Quelques chiffres	4
1.1.1. Surfaces et nombre de producteurs	4
1.1.2. La production.....	4
1.2. Organisation de la commercialisation.....	5
1.3. Les filières émergentes.....	7
1.3.1. Les filières d'agro-transformation de produits bios locaux.....	7
1.3.2. Les grandes cultures.....	7
2. Environnement technique, professionnel et institutionnel du secteur.....	7
2.1. La Chambre d'Agriculture de la Martinique, sa mission	8
2.1.1. AXE 1 : Accompagner les conversions et installations en AB.....	8
2.1.2. AXE 2 : Professionnaliser les producteurs, cas de la formation.....	11
2.1.3. AXE 3 : Favoriser et accompagner des initiatives collectives.....	11
2.2. Le Groupement Régional d'Agriculture Biologique	12
2.3. Les structures de la Recherche-Développement.....	12
3. Diagnostic du secteur	13
3.1. Opportunités	13
3.1.1. Un marché local à satisfaire.....	13
3.1.2. Le créneau du haut de gamme à l'export et en local	14
3.2. Principaux freins au développement de la bio	14
3.2.1. La sous-dotation des fermes.....	14
3.2.2. Le manque de références.....	15
3.2.3. La discontinuité de l'encadrement technique et de l'animation	15
3.2.4. Le difficile accès aux semences et plants certifiés	15
3.2.5. Le difficile accès à l'alimentation animale	16
3.2.6. Les contraintes environnementales et les concurrences	16
3.2.7. Des freins relatifs aux relations socio-professionnelles	17
3.3. Synthèse du diagnostic et préconisations.....	18

1. Structure du secteur de l'agriculture biologique en Martinique

L'agriculture biologique progresse sensiblement depuis 10 ans. Les productions se diversifient, essentiellement dans les filières végétales avec notamment l'engagement de vergers spécialisés et la banane cavendish. Les engagements en AB demeurent supérieurs aux désengagements.

1.1. Quelques chiffres

1.1.1. Surfaces et nombre de producteurs

Le secteur comptait, en 2016, 50 entreprises de production agricole certifiées ou en conversion. Les surfaces correspondantes étaient de 297 hectares dont 91 en conversion.

L'AB occupe une part très modeste dans la SAU globale du territoire par rapport à l'agriculture « conventionnelle », soit 1,2% et 0,1% des exploitations agricoles à la même période.

Le nombre d'entreprises est en augmentation constante. Il y a donc davantage d'engagements qu'il n'y a de désengagements. Pour ce qui est des surfaces, en 2016 le territoire retrouve la surface en bio de 2011 (297 ha) après une baisse conséquente à 200 ha en 2012 due à l'échec de la conversion d'une grande propriété bovine.

Tableau 1 : Evolution des surfaces et du nombre de producteurs en AB à la Martinique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Entreprises (nombre)	27	31	30	39	39	44	50
Surfaces engagées (ha)	191	298	200	269	248	279	297
dont conversion (ha)	87	92	80	35	47	86	34
% SAU	0,8%	1,2%	0,8%	1,1%	1 %	1,1%	1,2%

Source : Agence bio, 2018.

1.1.2. La production

Les dernières statistiques relatives à la production bio, fournies par la DAAF de Martinique, portent sur l'année 2014. Elles font état d'une production de 380 tonnes de denrées bio produites localement (315 T en 2013).

Ces denrées regroupent en 2017 un éventail de productions végétales qui s'est élargi à la banane cavendish et à de nouveaux fruits (goyave, abricot pays, groseille pays).

Les productions légumières, qui font partie des cultures les plus répandues, sont conduites principalement en plein champ, les productions sous abri couvrant moins de 0,80 ha.

La production animale demeure particulièrement faible. Un élevage bovin de type allaitant de 11 mères (2017) constitue une offre très confidentielle de viande bovine n'excédant pas 500 kg/an.

En 2017, deux unités de production mixte de poulet de chair et d'œufs ont élevé un cheptel global de moins de 1000 têtes.

Tableau 2 : Estimation des productions végétales bio en Martinique en 2013

Cultures Bio	Estimation de la production (tonne)
Maraichage	69
Tubercules	3
Fruits dont vergers	237
Bananes créoles	6
Ananas	-
PAPAM	0,1
Fleurs et plants	-
Champignons	-
TOTAL	315

Source : DAAF972-SISEP, 2014.

1.2. Organisation de la commercialisation

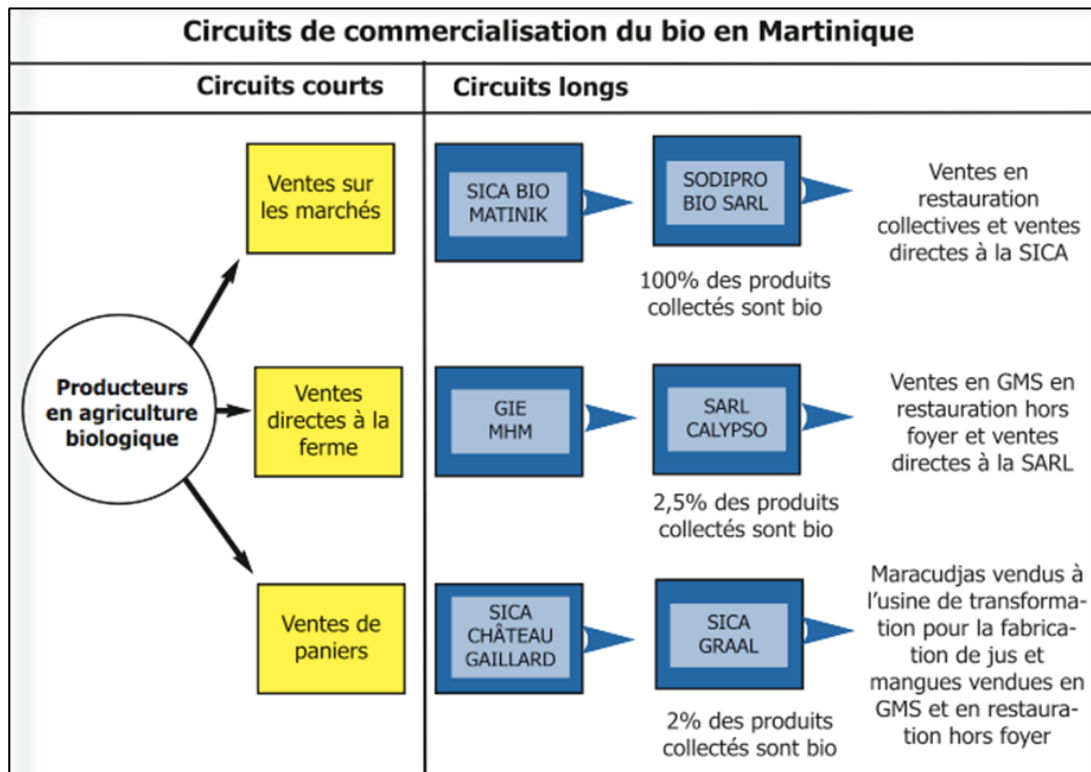
L'essentiel de la production biologique est commercialisée sur le marché local.

80% de la production sont commercialisés en vente directe. Deux marchés sont organisés, sur la côte Est/Centre-est du territoire. Ils permettent la commercialisation de la production légumière d'une vingtaine de producteurs. Les autres commercialisent leurs produits sous forme de paniers. Les circuits de commercialisation de ces producteurs ne leur permettent pas de bénéficier des aides à la commercialisation du POSEI.

La production issue des vergers est écoulee en GMS, en restauration bio ou dirigée vers l'agro-transformation. La banane cavendish explore tous ces circuits précités, ainsi que les magasins spécialisés bio en pleine extension sur le territoire.

Les producteurs positionnés sur des produits de niche parviennent à placer leurs produits (PPAM, champignons) dans des épiceries fines ou des restaurants gastronomiques.

Figure 1 : Schéma organisationnel de la commercialisation du bio local



Source : Extrait du dossier Agreste n°9 de la DAAF Martinique, 2014.

○ **La SICA Bio Matinik**

La SICA¹ Bio Matinik est une structure de collecte de produits exclusivement bios. Elle a pour objet de permettre aux agriculteurs certifiés bio de regrouper leurs productions en vue de leur commercialisation en frais. Cette structure a été inaugurée en juin 2013.

○ **La SICA Château-Gaillard**

La SICA Château-Gaillard collecte et organise la production de ses adhérents qui sont au nombre de 15 à ce jour dont 2 sont certifiés bio. Ces derniers ont intégré la SICA en 2013.

○ **Le GIE MHM**

Le Groupement d'Intérêt Economique MHM intervient au niveau de la collecte et de la vente de 15 adhérents. Un seul de ses adhérents est certifié AB. La revente de la production bio se fait essentiellement en GMS et dans des restaurants spécialisés en bio.

¹ Société d'Intérêt Collectif Agricole

1.3. Les filières émergentes

1.3.1. Les filières d'agro-transformation de produits bios locaux

La transformation de produits biologiques a fait une percée en Martinique en 2016. L'une des principales unités d'agro-transformation du territoire (Usine DENEL) spécialisée dans la transformation de fruits a lancé une gamme bio de confitures, de jus et de compotes à partir d'une production biologique assurée en grande partie par une de ses filiales. L'intégralité de sa production certifiée AB est commercialisée sur le marché local.

De plus petites unités traitent des volumes plus confidentiels de manioc, de plantes médicinales ou encore de champignons.

De nombreux projets de transformation sont à l'étude et en particulier, sur la base du cacao, du café et des fruits.

1.3.2. Les grandes cultures

L'entrée dans le secteur des moyennes et grandes unités de production spécialisées s'est renforcée dès 2014 (18% des entreprises en 2016).

Durant cette année une exploitation en **banane d'export** de type cavendish a reçu sa certification, suivie les deux années suivantes de l'engagement de deux autres sociétés de la même famille. Cette production est commercialisée principalement sur le marché local. En 2017, une quatrième entreprise de production de bananes du même type s'est engagée en AB.

La **canne à sucre** a également fait son entrée dans le secteur, sur des échelles modestes n'excédant pas 5 ha et réservée à une production de rhum bio confidentielle et destinée à des marchés de niche.

Des **vergers mono spécifiques** (agrumes, mangues, goyave, fruits de la passion) ont été engagés régulièrement en AB entre 2013 et 2016 et sur des surfaces venus augmenter de manière significative la SAU en bio du territoire.

Toutes ces entreprises nouvellement engagées en AB, minoritaires en nombre, ont en commun des dotations confortables (foncier, capitaux financiers, matériel, main d'œuvre,...) à l'inverse du cortège de petites à très petites entreprises diversifiées, plus nombreuses.

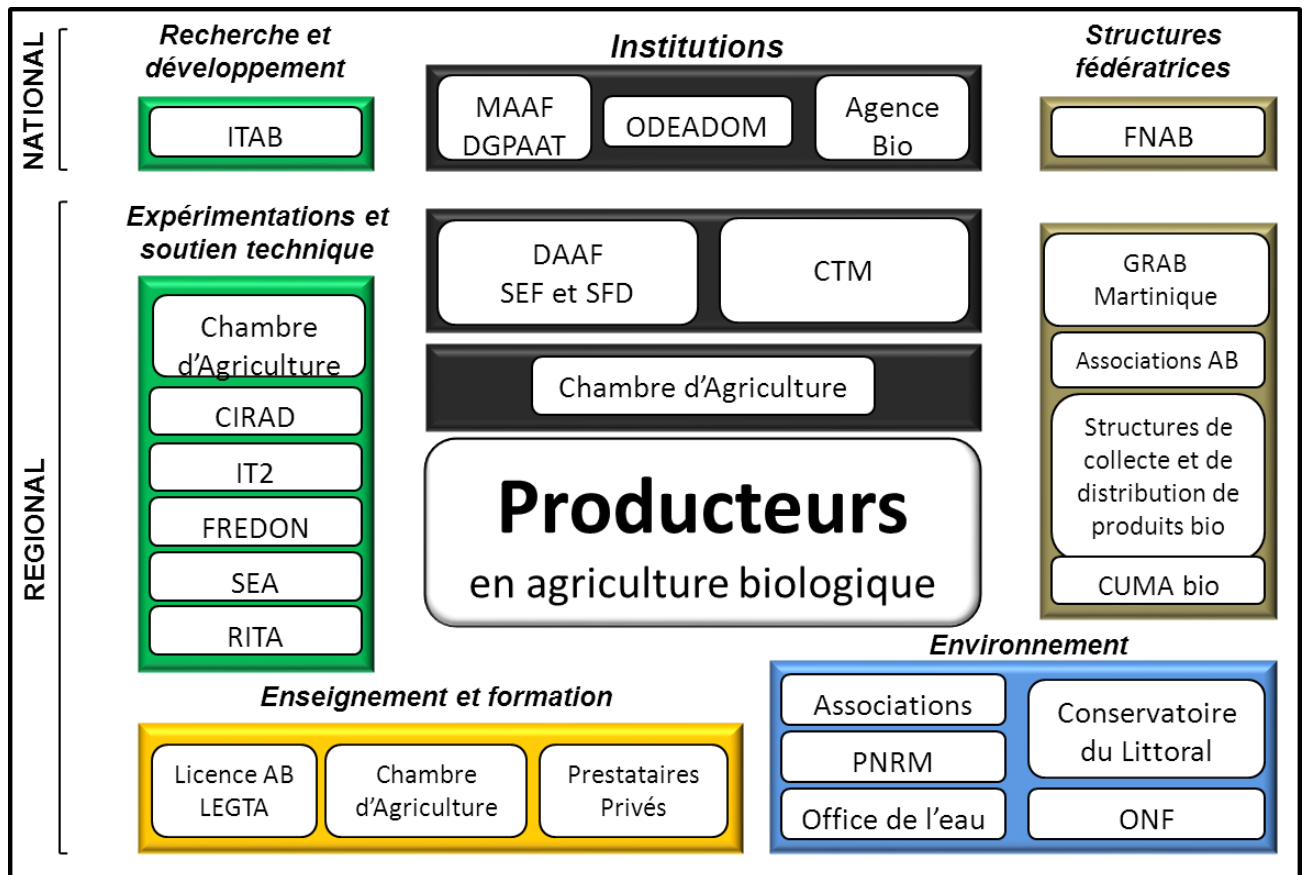
Leur entrée dans la bio aura eu pour conséquence d'augmenter de manière significative les surfaces engagées en Martinique et l'offre de produits en quantité et en diversité.

2. Environnement technique, professionnel et institutionnel du secteur

Le secteur de l'agriculture biologique se caractérise localement par un nombre relativement important d'acteurs dont les missions touchent de près ou de loin son développement.

Les structures qui portent une mission dédiée au secteur sont la Chambre d'Agriculture (CA), les associations et groupements de producteurs et l'Enseignement qui propose une licence professionnelle en AB.

Figure 2 : Schéma d'organisation du secteur AB.



Source : DAAF de Martinique/Chambre d'Agriculture, 2018.

2.1. La Chambre d'Agriculture de la Martinique, sa mission

L'environnement de l'appui à la filière a pris un nouveau tournant en 2013, avec l'implication de la Chambre d'Agriculture dans l'accompagnement du développement du secteur AB. Dès lors la CA a été investie d'une mission transversale d'appui du développement du secteur AB.

Pour mener à bien sa mission la CA a élaboré et produit une gamme d'outils pour affiner son expertise et sa connaissance du secteur et de ses acteurs et pour faciliter la mise en œuvre de ses actions.

Cette mission est articulée autour des 3 axes :

- AXE 1 : Inciter et accompagner les conversions et installations en AB
- AXE 2 : Professionnaliser les producteurs, cas de la formation
- AXE 3 : Favoriser et accompagner des initiatives collectives

2.1.1. AXE 1 : Accompagner les conversions et installations en AB

La Chambre d'Agriculture de la Martinique a initié depuis 2013 un ensemble d'actions contribuant à inciter et faciliter l'engagement de candidats volontaires à l'AB. La communication auprès des agriculteurs du « conventionnel » est au cœur de sa mission.

Ce rôle indispensable de « portail sur la bio », est facilité par une gamme d'outils d'expertise et de communication présentés ci-après. Ils concourent pour la plupart à la sécurisation des parcours d'engagement en apportant des clés de réflexion aux porteurs de projets.

En outre ces outils servent le conseil et les orientations politiques et professionnelles.

🚩 **Une étude du marché de l'AB**

Cette étude offre une représentation éclairée du marché du bio en Martinique. Elle était a permis de :

- Faire un état des lieux de la filière AB de la Martinique ;
- Caractériser et d'évaluer le marché du bio et l'offre de produits bio locaux ;
- Déterminer une typologie des consommateurs de produits bio et de décrire leurs comportements de consommation ;
- Dresser une déclinaison de leurs attentes, relatives à la production locale en particulier.

Elle a été réalisée en 2015 et financée par des financements du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

🚩 **Une étude des potentialités de développement des fermes en AB**

Cet outil s'adresse en grande partie aux prescripteurs de conseils et aux décideurs. Il se focalise sur l'état d'un échantillon représentatif d'agroécosystèmes biologiques qui ont permis de les typer.

Il fait la lumière sur leurs performances et leur potentiel de développement sur la base d'une évaluation de leurs moyens de production. En somme elle permet d'estimer les marges de progrès des fermes en AB et d'en identifier les déterminants.

🚩 **Les guides 2013 et 2015 de conversion à l'AB**

Le principe de ce guide, élaboré en 2013 puis actualisé et conforté en 2015, est d'apporter un éclairage au porteur de projet sur le concept d'agriculture biologique, son cadre réglementaire et les postures à privilégier lors d'une réflexion sur un potentiel engagement en AB.

Il ne comporte pas moins de 9 de fiches thématiques et est mis à disposition des publics concernés par une décision d'engagement en AB (Agriculteurs du conventionnel, acteurs, technicien, conseillers, élus, étudiants,...). Imprimé à 1000 exemplaires, il fait l'objet d'une diffusion constante auprès de ces publics.

🚩 **Le court-métrage « L'agriculture biologique à la Martinique, un horizon d'opportunités »**

Produit en 2014, cet outil contribue à faciliter la prise de décision de s'installer ou de se convertir à l'agriculture biologique. Son format permet à la Chambre d'emprunter des canaux de communication audiovisuels et d'élargir ainsi son périmètre d'information.

Ce film permet entre autres :

- De faire un tour d'horizon de l'AB en Martinique ;

- D'apprécier les atouts et les limites de la bio ;
- De prendre connaissance du parcours en bio de quelques agriculteurs ;
- De faire converger des analyses d'experts sur les conditions du développement de ce secteur.

▲ **Le court-métrage « Le bio à la Martinique pour un territoire renouvelé »**

Produit en 2016, ce film rappelle les fonctions essentielles de l'agriculture biologique sur le territoire de la Martinique à travers la parole donnée aux agriculteurs et autres professionnels de l'AB sur ces attributs. C'est un outil de sensibilisation à destination des élèves, étudiants, agriculteurs du « conventionnel » et aux consommateurs.

Il invite l'auditeur à s'approprier tout l'enjeu du développement de ce secteur dont les bénéfices en matière de préservation de l'environnement, de création d'emploi et de valeur et encore de protection de la santé des consommateurs sont expliqués par les agrobiologistes eux-mêmes. Il est visualisable sur le site internet de la Chambre d'Agriculture.

Tous ces outils ont pu être produits grâce au concours de la DAAF DE Martinique qui a donné accès à la CA à des crédits d'animation bio issus du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

▲ **Un dispositif d'accompagnement personnalisé des installations et des conversions**

Les candidats et les porteurs de projet en AB peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il est conçu dans un premier pour évaluer la faisabilité de leur engagement en AB et pour les guider dans un deuxième temps, dans la mise en œuvre de leur projet d'installation ou de conversion. Ce dispositif comprend :

- un diagnostic d'opportunité d'installation ou de conversion ;
- des formations spécifiques ;
- l'élaboration de dossiers de demande d'aides financières pour la mise en œuvre des projets.

Depuis 2013, plus d'une trentaine de demandeurs ont bénéficié de cet accompagnement.

▲ **Une étude valant approche méthodologique pour la production de références en AB**

Réalisée en 2017, elle étudie la volonté de la Chambre d'Agriculture de traiter de manière opérationnelle la problématique de l'absence de références en agriculture biologique.

Elle rend compte de l'avis des agriculteurs et experts interrogés de cette, qu'il s'agisse de références courantes (techniques, économiques, commerciales) ou de références plus informelles et subtiles (social, culturelles,...).

Cette étude propose notamment une base méthodologique pour la bonne mise en œuvre d'un projet d'acquisition de telles références. Elle a donné lieu à une demande de financement dans le cadre d'une réponse à un appel à projets émis par la DAAF.

2.1.2. AXE 2 : Professionnaliser les producteurs, cas de la formation

La Chambre d'Agriculture conduit une mission majeure de formation en direction de tous les agriculteurs du territoire.

Depuis 2014 la CA réalise des actions de formation qui intéressent l'Agriculture biologique. 20 agriculteurs ont suivi la formation « Se convertir à l'agriculture biologique : pourquoi et comment ? » puis 30 ont suivi la formation « L'agro-écologie appliquée aux productions maraîchères et vivrières ».

La dernière formation pilotée par la CA « Développer l'Agriculture biologique en Martinique - Aider les agriculteurs à améliorer la performance de leur ferme biologique » s'est étendue d'avril 2016 à juillet 2017 et a constitué un volume horaire de 210 heures.

Elle s'est déclinée en 4 volets :

- **Volet 1 : Développer et organiser sa production en agriculture biologique**, référence faite ici à la capacité technique du producteur à conduire de manière optimale ses cycles de production et d'élevage.
- **Volet 2 : Gestion de l'entreprise agricole : piloter son entreprise**, référence faite à la capacité de l'agriculteur à gérer sa ferme suivant une approche entrepreneuriale, comme une entreprise. Le but est d'en faire des professionnels, qu'ils adoptent les réflexes du bon entrepreneur dans leur fonctionnement. L'objectif est de l'aider à mettre en place et à maîtriser les outils de gestion, de planification et de suivi (informatique, comptabilité, gestion) afin de faciliter ses prises de décision stratégiques et plus globalement, de piloter efficacement son outil de production.
- **Volet 3 : Valorisation de la production : créer de la plus-value**, référence faite ici à sa capacité à produire de la valeur ajoutée sur ses produits (agro-transformations) d'une part, et d'autre part à maîtriser les rouages de la commercialisation, quelque-soit le créneau qu'il choisira.
- **Volet 4 : Groupe de progrès : Elaborer et suivre son plan d'action**, l'objectif ici étant d'obtenir de la ressource, du soutien, de l'aide par rapport aux difficultés rencontrées pour intégrer de nouveaux repères et outils pour le développement de l'entreprise.

2.1.3. AXE 3 : Favoriser et accompagner des initiatives collectives

La mission Agriculture biologique de la CA se décline également en un ensemble d'actions qui remplissent une double fonction de mobilisation des producteurs bio autour de problématiques communes d'une part et de définition de pistes de solutions dans une logique de co-construction d'autre part.

Ainsi nous avons organisé des opérations destinées à mobiliser et à créer du liant entre les acteurs professionnels et les institutions publiques et à amplifier les mouvements de structuration émergents.

Parmi nos opérations nous pouvons citer deux séminaires organisés avec le concours de la DAAF et en partenariat avec les producteurs en AB et leurs groupements.

▲ **Un premier séminaire « Pour une définition collective des déterminants d'une agriculture biologique productive et rentable ».**

Organisé en 2015, il fut le premier du genre en Martinique. Il était centré sur des problématiques techniques de production et d'efficacité économique de l'activité des entreprises.

Cet espace de travail qui a mobilisé 160 participants s'est voulu le point de rencontre entre tous les contributeurs acteurs du développement du secteur AB. Il a débouché sur des propositions concrètes de pistes d'actions pouvant contribuer à l'amélioration des performances techniques, économiques et commerciales des entreprises.

▲ **Un second séminaire « Consolider le développement de l'agriculture biologique en Martinique ».**

Mis en œuvre les 16 et 17 novembre 2016, il était un appel à la mobilisation des acteurs du secteur afin de les sensibiliser sur l'enjeu d'un renforcement de l'accompagnement du développement de ce secteur agricole d'avenir. Ce séminaire qui a rassemblé 110 participants a vu notamment la participation d'un représentant de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) et du groupement GDA ECO-BIO de Guadeloupe.

Cet événement s'est clôturé par une table qui a réuni les représentants de la Chambre d'Agriculture, de la DAAF, de la Collectivité Territoriale de Martinique. Cette séance a été ponctuée d'échanges constructifs avec l'assistance et notamment les agriculteurs qui ont rappelé leurs attentes en matière d'appuis technique, administratif et financier.

Ces deux opérations majeures ont été financées par des crédits d'animation mis à disposition de la CA par la DAAF de Martinique. Les travaux et conclusions sont restitués dans les actes des séminaires disponibles à la Chambre d'Agriculture (papier, site internet).

2.2. Le Groupement Régional d'Agriculture Biologique

2015 est marquée par l'émergence d'une nouvelle association, mutation de feu l'association « La Bio des Antilles » nommée AFPBM pour Association des Fermiers et Producteurs Bio de la Martinique.

Cette dernière est devenue Groupement Régional d'Agriculture Biologique (GRAB) en janvier 2016, déclinaison régionale de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB). Elle a pour ambition de fédérer l'ensemble des producteurs et de mener des actions de structuration et d'animation du secteur AB. Cette association a mis en place un marché de producteurs périodique, en fonctionnement depuis 2015.

2.3. Les structures de la Recherche-Développement

L'environnement de la recherche agronomique et de l'appui technique aux producteurs est relativement important en Martinique. Un certain nombre d'actions ont été menées par différentes structures en matière d'expérimentation, de développement et de diffusion de pratiques innovantes économes en intrants.

Parmi ces structures on peut citer :

- La Chambre d'Agriculture ;
- Le CIRAD ;

- La FREDON ;
- IT2 (Institut Technique Tropical) ;
- Le SEAE (Service de l'Expérimentation en Agro Ecologie) de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) ;
- L'Enseignement agricole.

Les actions de ces structures ne sont pas dédiées aux systèmes de production biologiques. Cependant, certaines d'entre elles, parfois menées sur des parcelles de producteurs bio, convergent vers le développement de pratiques agro-écologiques mobilisables par ces derniers.

Plusieurs de ces actions sont menées dans le cadre du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) notamment.

Par ailleurs, une licence professionnelle « Agriculture Biologique Conseil et Développement » mise en place par l'enseignement agricole à l'EPL de Croix-Rivail a été lancée à la rentrée 2011.

Cette licence fait intervenir différents partenaires de la Recherche et des opérateurs de diverses filières agricoles de l'île. Elle entre dans le cadre d'un dispositif national piloté par l'Université Blaise Pascal et Vet Agro Sup de Clermont Ferrand. Elle vise la formation de conseillers en agriculture biologique.

3. Diagnostic du secteur

3.1. Opportunités

3.1.1. Un marché local à satisfaire

Le marché local est aujourd'hui le principal débouché des productions certifiées AB. C'est aussi cet axe qui motive le plus les opérateurs, pour diverses raisons :

- La demande en produits frais existe et augmente d'année en année ;
- Les supermarchés, dont la clientèle est plutôt aisée, importent encore beaucoup trop de produits bios de l'hexagone et d'Europe ;
- La bio peut être une manière de rassurer cette clientèle sur la qualité sanitaire des produits frais locaux dans un contexte de pollution des sols ;
- Il existe une volonté de la restauration collective de traiter de la production bio locale.

Le développement du marché local sur l'ensemble des circuits de distribution (vente directe, circuits spécialisés, GMS et RHD) est une opportunité de développement dont le potentiel est réel.

La demande est souvent supérieure à l'offre, notamment en ce qui concerne les produits frais, à commencer par les légumes de gamme locale et européenne mais aussi les fruits et les œufs.

Néanmoins, ce développement repose d'une part sur la diversification et l'amélioration technique des producteurs installés, mais également sur la conversion d'opérateurs du conventionnel.

3.1.2. Le créneau du haut de gamme à l'export et en local

Le développement du marché de l'export de niche est une opportunité et certains producteurs y sont positionnés, sur la base de productions à forte valeur ajoutée. Il s'agit en l'occurrence des plantes médicinales transformées (PPAM) et du rhum bio proposé par deux distilleries.

Quelques premiers engagements en bio ont été entrepris en 2017 par des entreprises qui s'orientent vers le développement d'un cacao d'excellence et ses dérivés.

Ces productions répondent également à d'autres marchés de niche tels que les réseaux touristiques, les épicerie fines et les restaurants haut de gamme.

L'export de niche pourrait concerner les fruits et légumes, frais ou transformés : fruits séchés, pulpe et jus de goyave notamment, ainsi que les agrumes, letchis, maracuja, ananas et christophine.

Enfin, l'export de niche pourrait concerner quelques surfaces de bananes bios qui profiteraient de l'image de marque développée par la filière banane antillaise ces dernières années.

3.2. Principaux freins au développement de la bio

3.2.1. La sous-dotation des fermes

L'étude sur le potentiel de développement des fermes en AB citée plus haut nous permet de dresser notre analyse suivante sur le sujet. La mobilisation de moyens de production est difficile pour les $\frac{3}{4}$ des producteurs bio, faute de ressources financières suffisantes.

Il en résulte un faible niveau de mécanisation de ces entreprises et des difficultés à assurer une production régulière.

Cette sous-dotation concerne également la main d'œuvre. Très peu d'entreprises en AB sont en capacité d'embaucher car elles ne sont pas en mesure de supporter le coût de la main d'œuvre.

Des alternatives sont entreprises par certaines via les dispositifs nationaux d'aides à l'embauche, souvent dans le cadre de programmes d'insertion professionnelle.

Mais ces producteurs ont rarement l'infrastructure qui leur permet d'accueillir cette main d'œuvre, ni les compétences pour mettre en œuvre le volet « insertion » compris dans leur contrat.

Selon ces producteurs, l'une des grandes limites des embauches effectuées dans ce cadre est le manque de qualification du public bénéficiaire, alors même qu'ils sont dans le besoin d'une main d'œuvre opérationnelle.

Enfin, l'augmentation des productions est également limitée par une disponibilité foncière restreinte.

La mise en place de systèmes de production durablement productifs en rendement et en volume intègre inévitablement une assise foncière suffisante pour maintenir des cycles de production importants tout en appliquant des jachères suffisamment longues.

3.2.2. Le manque de références

Le manque de références est un frein au développement des entreprises qui fait consensus.

Dès 2005 des experts de l'IRD et du CIRAD se sont exprimés là-dessus au sein d'une expertise collégiale commandée par le Conseil Général de l'époque (actuellement la Collectivité Territoriale de la Martinique) à travers un état des lieux et l'analyse des potentialités de développement de l'AB en Martinique.

L'un de ces experts, Paula FERNANDES, écrit que « (...) *l'un des principaux freins au développement de l'agriculture biologique en Martinique est l'absence de référentiel technique adapté* ».

Par ailleurs à l'occasion des séminaires organisés par la Chambre d'Agriculture en 2015 et en 2016, les professionnels du secteur ont rappelé la nécessité de conforter leur accès au savoir-faire et aux technologies pouvant les aider à augmenter la productivité de leurs systèmes.

Enfin en 2017, au sein d'une étude-enquête dirigée par la Chambre d'Agriculture portant sur l'élaboration d'un protocole de recherche de références, les agriculteurs interrogés ont confirmé leur besoin en références élargies.

3.2.3. La discontinuité de l'encadrement technique et de l'animation

En moins de 10 ans, l'encadrement technique des producteurs à proprement parler a été assuré par une succession de 6 techniciens. Le premier d'entre eux était mis à disposition par la Chambre d'Agriculture de 2002 à 2008. Les 5 suivants étaient embauchés par feu l'association la Bio des Antilles jusqu'à 2013.

Ce turn-over important n'était pas favorable à un encadrement efficace d'autant plus que les recrutements se sont opérés après des périodes plus ou moins longues de « vide d'encadrement », donc sans relais.

L'encadrement technique souffre également d'un manque encore effectif de références technico-économiques pour la dispense d'un conseil éclairé.

3.2.4. Le difficile accès aux semences et plants certifiés

L'utilisation de semences certifiées est une exigence de l'agriculture biologique. La Martinique ne dispose pas de semences certifiées produites localement. De telles semences, produites par des semenciers de France hexagonale et d'autres pays européens sont visibles dans certaines jardinerie du territoire mais en quantité et en diversité sans intérêt pour un professionnel.

Seule une entreprise spécialisée dans l'import et la commercialisation d'intrants de toutes natures propose une gamme en catalogue de semences bios.

Outre les délais d'acheminement des semences, c'est surtout le coût de ces dernières qui constitue un obstacle pour les producteurs.

Ce coût concerne la semence elle-même, 30 à 40% plus chère que la semence « conventionnelle ». Il concerne également les frais d'acheminement qui intègrent le coût d'obtention d'un certificat phytosanitaire quelque-soit le volume du lot de semence commandé. Ce certificat est obligatoire.

Enfin, l'une des contraintes liées à l'accès aux semences est le manque de recul sur l'adaptabilité des espèces et variétés proposées à nos conditions tropicales, ces dernières étant développées pour les milieux tempérés.

3.2.5. Le difficile accès à l'alimentation animale

Il n'y a pas de production locale d'aliments pour l'élevage en Martinique. Le faible développement des élevages les plus exigeants (volailles, lapins, porcs,...) explique en grande partie le désintérêt des importateurs. Au mieux quelques opérateurs acceptent d'introduire les quelques commandes des éleveurs bio locaux dans leurs approvisionnements, non sans conséquences sur les délais d'acheminement par moments.

Par ailleurs, la qualité de ces aliments et les petits volumes commandés expliquent le niveau élevé des prix pratiqués, jusqu'à 35% plus chers que ceux pratiqués dans le conventionnel. Il est ainsi difficile pour les producteurs de trouver un équilibre économique. Ce frein met en relief un problème de fond de manque de structuration des filières de productions animales.

3.2.6. Les contraintes environnementales et les concurrences

○ Les pressions de l'environnement bioclimatique

La Martinique est soumise à des aléas climatiques parfois très violents et souvent dévastateurs pour l'agriculture. L'année 2017 aura été une belle illustration avec une saison cyclonique inédite ponctuée par le passage d'ouragans de classe 5, en l'occurrence « Irma » puis « Maria » qui ont dévasté plusieurs îles des Antilles. L'agriculture de la Martinique aura souffert des dégâts de ce dernier ouragan.

En outre, la pression des pathogènes et ravageurs est particulièrement forte dans notre milieu biophysique tropical. Elles sont exacerbées par des conditions climatiques désormais instables.

Dans les secteurs les plus humides, les agriculteurs doivent constamment développer des stratégies pour lutter contre le développement de maladies cryptogamiques (cercosporioses sur la banane notamment, oïdium, anthracnoses...) et bactériennes (flétrissement bactérien sur solanacées) avec des résultats très aléatoires. Ces conditions sont particulièrement problématiques pour les modèles agronomiques « importés », qui favorisent la monoculture ou des rotations simplifiées et/ou utilisant des variétés exogènes et non résistantes, avec pour conséquence de faibles rendements.

Sur les vergers d'agrumes, l'apparition de la maladie du Greening constitue une sérieuse menace, capable de mettre en péril les plantations du territoire.

○ La concurrence nationale

Les études réalisées sur le secteur de l'AB depuis 2014 (Etude expertise-action sur le développement de l'agriculture biologique dans les DOM de l'ODEADOM / Etude de marché du secteur de l'AB en Martinique de la Chambre d'Agriculture), indiquent que les consommateurs accordent une grande importance aux vertus des produits bios sur la société, l'environnement et même sur leur santé.

Cependant dans le cadre de la concurrence qui existe entre les producteurs bio de l'hexagone et les producteurs locaux, il apparaît que l'essentiel du marché alimentaire bio local profite aux fournisseurs de l'hexagone, notamment via les marques des distributeurs des grandes enseignes.

Les filières de distribution sont alimentées par des centrales d'achat des GMS (Carrefour, Commerçant U, Casino, etc), constituant ainsi un certain point de blocage, au niveau de la rentabilité, du volume, de l'approvisionnement et du prix pour le consommateur et le commerçant.

La Martinique n'est pas encore en mesure de se doter d'une production exhaustive en bio, tant au niveau des produits primaires que des produits transformés (huile, pâtes, aliments appertisés, etc).

○ **La concurrence internationale, notamment caribéenne**

La concurrence internationale fait ressortir les deux faiblesses structurelles des productions locales AB. En premier lieu, le coût de la main d'œuvre en Martinique est souvent plus de cinq fois plus élevé que celui des pays de la Caraïbe et d'Amérique Latine. En 2012, le coût horaire de la main en République Dominicaine était de 60 centimes d'euros contre 70 euros en Martinique.

En second lieu, les surfaces disponibles et la taille des exploitations en agriculture biologique rendent difficiles les économies d'échelle dans le secteur. Alors que la taille moyenne des exploitations AB est de 48 hectares au Brésil, elle est de 8 hectares en République Dominicaine, et que de 5 hectares en Martinique.

Les principaux avantages des concurrents de la Martinique à l'exemple du Brésil ou de la République dominicaine sont :

- Une capacité importante à l'export ;
- L'implication de centre d'études et de recherche ;
- Une réglementation conforme aux principes mondiaux définis par l'IFOAM et par les instances européennes, tout en étant mieux adaptée aux conditions tropicales ;
- Une main-d'œuvre bon marché ;
- Des monnaies moins fortes que l'euro ;
- La croissance et la force de leur demande intérieure.

3.2.7. Des freins relatifs aux relations socio-professionnelles

La fédération des producteurs bio de l'île a progressé depuis 2015. Les deux séminaires successifs organisés par la Chambre d'Agriculture en 2015 et en 2016 ont contribué à rapprocher les producteurs en les impliquant par le partenariat. Ces rencontres ont amorcé le dégel des relations entre producteurs en leur offrant un espace de rencontre et de travail qui s'est voulu collégial et constructif.

Aujourd'hui, seules deux structures associatives regroupent un peu moins de la moitié des entreprises engagées en AB contre quatre en 2014. Ces deux structures tentent de coopérer notamment sur des questions de commercialisation.

Ces progrès réalisés devraient rassurer et encourager les plus résistants à prendre conscience du nécessaire regroupement. Toutefois il existe encore de nombreux

producteurs isolés car suffisamment autonomes ou ayant fait le choix de ne pas adhérer à ces structures par désaffection.

Les récentes grandes entreprises engagées, mieux dotées et organisées, parviennent à se développer en marge de ces associations.

3.3. Synthèse du diagnostic et préconisations

Tableau 3 : Analyse SWOT du secteur AB de Martinique

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> - Forte demande en produits bios. - Regain d'intérêt des consommateurs pour des aliments sains (contre-effet chlordécone) et différenciés. - Politique de soutien du développement du secteur (Plans de développement). - Diversité d'outils d'accompagnement financier génériques (FEADER, Collectivité Territoriale de Martinique) et spécifiques à l'AB (Fond Avenir Bio, Crédits d'animation bio, POSEI bio, Crédit d'impôts,...). - Marché porteur de plus de 7 Milliards d'euros en 2016 (+15% par an). - Créneaux porteurs (production animale, restauration scolaire, haut de gamme). - Présence d'un réseau de recherche-développement sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché pas suffisamment caractérisé. - Problème de foncier (contamination avérée des sols, pression foncière). - Mécanisation difficile des fermes (relief). - Pressions constantes de l'environnement bioclimatique tropical (maladies, ravageurs, intempéries). - Difficulté technique et administrative d'approvisionnement en semences adaptées au territoire et coûteuses. - Faible apport de la recherche en solutions adaptées à l'AB. - Faible disponibilité en références technico-économiques locales. - Concurrences des pays de la Caraïbe et d'Amérique latine. - Concurrence du bio du territoire hexagonal.
POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - Label bio puissant et vendeur. - Réponse à une demande croissante des consommateurs (qualité, protection de l'environnement, traçabilité). - Vente directe favorable à l'optimisation des marges des petits producteurs. - Systèmes diversifiés. - Offre de produits de plus en plus diversifiée. - Producteurs motivés, formés et aux compétences variées. - Regroupement progressif des producteurs. - Expérience des pionniers. - Offres de formation aux producteurs. - Accompagnement de la Chambre d'Agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Production loin satisfaire les marchés. - Très inégal accès des petits producteurs aux aides du POSEI. - Production animale faible et peu intégrée dans les systèmes. - Insuffisance de la production pour l'autosuffisance et pour l'exportation. - Manque d'accompagnement technique. - Faible mobilisation des aides publiques par les petites structures de production. - Faible niveau de dotation des petites structures (mécanisation, irrigation,...). - Activité peu rémunératrice pour la majorité des producteurs. - Main d'œuvre insuffisante. - Manque de structuration des filières de production.

A la lumière du diagnostic réalisé, nous préconisons que le bon développement de l'agriculture en Martinique devrait passer par :

- Une politique locale effective de soutien du développement de la Bio ;
- Une politique foncière en faveur de l'AB (zonages dédiés, priorisation des attributions de terres « saines ») ;
- Un appui technique et technico-économique pérenne des agriculteurs ;
- La formation du personnel d'encadrement et des agriculteurs ;
- L'organisation de l'import de semences et d'aliments d'animaux vers une réduction des coûts ;
- L'organisation de la production de plants ;
- L'appui de la Recherche-Développement pour la sélection variétale et le développement de systèmes biologiques multi-performants ;
- La production et la diffusion de références en AB élargies (techniques, économiques, sociales, patrimoniales, statistiques...);
- Un appui à l'organisation des filières d'amont et d'aval et en particulier le développement de l'élevage et de la vente directe ;
- La consolidation des aides dédiées au secteur et la simplification de leur accès ;
- La modernisation des systèmes d'exploitation ;
- Le soutien à l'embauche de main d'œuvre qualifiée.